

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU **MARDI 21 SEPTEMBRE 2021 à 18 H 30**

En l'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARIE.

Présents : Mme Danièle VIVIEN et M. Gilles BARRAL, Maires Adjointes,
Mmes Gwenaëlle DELPEUX, Florence HAMEL et Soizick LECOMTE, conseillères municipales,
MM Jonathan CARPOPHORE (*à partir de 19h05*), Camille FOLL et Vincent LEMIERE (*départ à 19h50*), conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté : M. Raynald AUFRAY ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie MARIE.

Secrétaire de séance : M. Gilles BARRAL



ORDRE DU JOUR

1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE (*délibération n° 2021-20*)
2. PROPOSITION DE REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (*délibération n° 2021-21*)
3. PROPOSITION DE DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE (*délibération n° 2021-22*)
4. CHOIX D'UN NOUVEAU LOGO POUR LA MAIRIE (*délibération n° 2021-23*)
5. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
6. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE, SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
7. NOEL DES ANCIENS
8. QUESTIONS DIVERSES



Madame le maire ouvre la séance et soumet au vote le **procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2021** qui est **approuvé à l'unanimité**.



Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, Madame le maire informe officiellement le conseil municipal de la démission de Madame Sylvie DEMONCHY de son mandat de conseillère municipale, avec effet au 9 juillet 2021.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet du Calvados en a été informé par courrier le 13 juillet 2021.

A la demande de Madame DELPEUX, il est précisé que des élections complémentaires sont nécessaires si les vacances de sièges de conseillers sont supérieures ou égales au tiers des membres du conseil municipal, soit quatre sièges pour notre commune.

1°) - INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUNE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE (délibération n° 2021-20)

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de communes Cœur de Nacre propose à ses Communes membres un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

En effet, selon l'article R.423-15 du code de l'urbanisme et par application du L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, l'instruction des autorisations du droit des sols peut être confiée à un établissement public de coopération intercommunale sous la forme d'un service commun.

De surcroît, les statuts de Cœur de Nacre prévoient une « *habilitation de la Communauté de Communes à instruire les actes d'autorisation d'occupation des sols pour le compte de ses Communes membres* ».

La constitution d'un service commun exige la définition d'une convention fixant les responsabilités respectives de la Communauté de Communes et de chaque Commune dans le cadre de l'instruction du droit des sols. Les élus ont été destinataires de cette convention.

Aussi, ladite convention a notamment pour objet de :

- définir les modalités selon lesquelles le service commun instructeur de Cœur de Nacre assure l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives au droit des sols (ADS) de la Commune,
- définir les actes dont l'instruction est transférée au service instructeur ou maintenue en Commune,
- définir la répartition des tâches entre le service instructeur et la Commune,
- fixer les modalités financières de la prestation.

Cette convention arrivait à échéance le 30 juin 2021, il est proposé au Conseil municipal de la renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans renouvelable une fois, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.

Madame LECOMTE s'interroge des conséquences du refus de renouveler cette convention.

Madame le maire répond que nous n'aurions plus de service compétent pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme sur notre commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Nacre,

Vu le projet de convention de service commun d'instruction des actes d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

APPROUVE la poursuite de l'activité du service commun, afin d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme de la Commune, conformément aux modalités fixées dans la convention,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.

2°) – PROPOSITION DE REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (délibération n° 2021-21)

Madame le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente en vigueur depuis 2017 :

Durée	Plumetotais	Non Plumetotais
Demi-journée en semaine	55 €	150 €
1 jour en semaine	100 €	200 €
2 jours le week-end	155 €	450 €
Caution	1 000 €	

Elle propose au conseil municipal de procéder à leur revalorisation afin de tenir compte de l'évolution à la hausse des charges afférentes au fonctionnement de la salle (électricité, eau, chauffage, entretien) et précise que les prestations de chauffage et de ménage sont comprises dans le prix de la location.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal sur l'opportunité d'augmenter les tarifs de location à l'issue d'une période difficile liée au Covid et sur le pourcentage d'évolution à appliquer.

Arrivée de Jonathan CARPOPHORE à 19h05

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

DECIDE de revaloriser de 10 % environ, les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022,

APPROUVE les nouveaux tarifs comme suit :

Durée	Plumetotais	Non Plumetotais
Demi-journée en semaine	60 €	165 €
1 jour en semaine	110 €	220 €
2 jours le week-end	170€	495 €
Caution	1 000 €	

CONFIRME la gratuité de la salle pour les associations de la commune,

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

3°) – DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE (délibération n° 2021-22)

Madame le Maire rappelle le souhait de donner un nom à la salle polyvalente de la commune. Elle rappelle que la population a été consultée en avril 2021 pour proposer un nom. Une seule proposition a été faite : « le têt » qui correspond à un lieu d'habitation enclos. Par ailleurs, Madame Vivien ajoute que le Conseil des Sages avait longuement travaillé sur ce sujet et proposé « le clos fleuri ».

Après discussion, **le Conseil municipal, par 7 voix Pour et 3 abstentions :**

DECIDE de dénommer la salle polyvalente de la commune « **Salle Clos Fleuri** », en reconnaissance de l'important travail de recherche effectué par le Conseil des Sages et remercie l'auteur de l'unique proposition que nous avons reçue.

4°) – CHOIX D'UN NOUVEAU LOGO POUR LA MAIRIE (délibération n° 2021-23)

Madame le Maire rappelle le projet de changer le logo de la mairie et la nécessité d'y intégrer le cryptogramme de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

A la demande de Madame HAMEL, Madame VIVIEN précise que le coût de ce nouveau logo s'élève à 1296 € TTC

Comme indiqué lors de la précédente réunion du conseil municipal en date du 1^{er} juin, l'entreprise WESIGN à Caen a présenté trois propositions au maire et aux adjoints qui tiennent

compte de nos attentes à savoir la représentation du village par le symbole de l'église, l'aérodrome et l'agriculture.

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu pour affiner ces propositions.

Comme convenu, deux de ces propositions ont été retenues pour laisser le choix final aux membres du conseil municipal. Chacune de ces deux propositions se décline en deux présentations possibles.

Une première consultation a eu lieu par courriel le 2 septembre dernier et des avis et des choix ont été formulés. Comme suggéré par certains élus, la proposition n° 1 en typos noirs a pu être obtenue de justesse pour la réunion de ce soir, de la part de Wesign.

Madame DELPEUX regrette que ce projet de changement de logo n'ait pas été conduit par la commission « information et communication » et estime qu'il aurait mérité un travail d'équipe.

Après débats et avis divers, **le Conseil municipal, par 6 voix Pour et 4 voix Contre :**

APPROUVE le changement de logo de la commune de Plumetot,

OPTE pour la proposition n° 2 ci-dessous :



5°) - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

Monsieur CARPOPHORE, délégué au syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre, présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services (RPQS), conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport est public. Il est à la disposition des administrés qui souhaiteraient le consulter. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le conseil municipal prend acte des informations rapportées par le délégué bien que la commune de Plumetot soit peu concernée par les activités de ce syndicat qui s'exercent principalement sur les communes côtières.

Départ de Vincent LEMIERE à 19h50

6°) - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

Madame LECOMTE et Monsieur FOLL, délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable, présentent au conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services (RPQS), conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport est également public. Il est à la disposition des administrés qui souhaiteraient le consulter.

De la même manière, il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le conseil municipal prend acte des informations rapportées par les délégués. Même remarque que pour le syndicat d'assainissement, la commune de Plumetot est peu concernée.

7°) - NOEL DES ANCIENS

Madame le Maire rappelle la coutume d'organiser un Noël pour les Plumetotais âgés de plus de 70 ans.

Les conditions sanitaires de l'année dernière avait conduit la commune à offrir un panier garni à nos aînés, ce qui avait été très apprécié des bénéficiaires.

Cela dit, après un an et demi de restrictions, Madame VIVIEN propose de réunir à nouveau les personnes autour d'un goûter un après-midi.

Elle propose de faire intervenir un conférencier, Monsieur Jean-Luc KOURILENKO demeurant à Colleville Montgomery, pour un coût de 75 € environ. La prestation dure environ 1 heure et un échange avec les auditeurs peut venir prolonger ce moment.

Madame MARIE en profite pour informer que Monsieur CUNY, nouvel habitant sur la commune en remplacement de M. Mme BOULARD, a fait part de son loisir de sonneur et instructeur de cornemuse écossaise et propose ses services à l'occasion de manifestations quelconques.

La date du samedi 4 décembre 2021 est retenue pour organiser cet après-midi récréatif à nos aînés. Le thème de la conférence sera de circonstance, à savoir « Traditions et superstitions à la Noël ».

Madame MARIE informe que l'association Plumetot Animation organisera l'arbre de Noël pour les enfants le samedi 11 décembre, et un marché de Noël le samedi 18 décembre. Le conseil municipal salue ces bonnes initiatives.

8°) - QUESTIONS DIVERSES

↳ **Date de la cérémonie des Vœux 2022**

La date du dimanche 16 janvier 2022 à 11 heures est retenue pour organiser la traditionnelle cérémonie des Vœux du maire.

↳ **Date des élections en 2022**

Madame le Maire informe les membres du conseil des quatre dates à retenir pour les élections l'année prochaine, à savoir :

- Les 10 et 24 avril pour les élections présidentielles,
- Et les 12 et 19 juin pour les élections législatives.

↳ **Boîte aux lettres à la mairie pour l'association Plumetot Animation**

Madame le Maire informe le conseil que Plumetot Animation a demandé d'installer, à leur charge, une boîte aux lettres à l'entrée de la mairie pour les activités de l'association.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

↳ **Présence d'un primeur le jeudi soir**

Madame le Maire indique que nous avons été démarchés par Monsieur Frédéric LAFONTAINE, qui souhaitait s'installer sur notre commune une fois par semaine, pour proposer une vente de fruits et de légumes frais et de qualité.

Le « Petit marché de Fred » sera donc présent tous les jeudis de 16h30 à 18h30 sur le parking de la mairie

↳ **Vaccination contre la Covid 19 : 3^{ème} dose**

Suite à l'avis de la Haute Autorité de Santé du 24 août dernier, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes présentant des comorbidités sont éligibles à une troisième dose de rappel de vaccin contre la Covid 19.

La mairie de Douvres la Délivrande a proposé d'organiser un centre de vaccination du 26 au 28 octobre prochain, au Gymnase. Les personnes concernées et intéressées de notre commune pourront bénéficier de cette proximité.

↳ Travaux en cours

- Des travaux d'arrachage de haies Bout de la Burbulence et dans le virage du centre du bourg sont en cours par l'entreprise Atouts Nature. De la pelouse sera semée Bout de la Burbulence et des pavés seront installés par la mairie sur le trottoir dégagé dans le virage. Madame MARIE précise que les poteaux et le grillage seront enlevés à la charge du nouveau propriétaire.
- Les travaux de sécurisation du carrefour du lotissement les Vallées devraient démarrer avant la fin de l'année 2021, dès l'octroi de la subvention départementale qui a pris du retard pour insuffisance de budget au Département. Un budget complémentaire devrait être voté en conseil départemental pour débloquer les dossiers recevables en attente.
- S'agissant des travaux de réfection de la route de Caen, Madame VIVIEN précise qu'ils sont pour le moment différés. Un projet d'extension de la SOCADIS et la construction d'un bassin de rétention par la communauté de communes pour lutter contre les inondations, entraînera peut-être la gestion globale de ces projets au niveau de la commission développement économique à l'intercom.
- Monsieur FOLL s'inquiète à nouveau de l'entretien des fossés Bout aux Cerfs et demande leur curage. Madame HAMEL estime qu'ils doivent effectivement être curés chaque été, en prévision des orages à venir. Monsieur BARRAL répond qu'ils ont été nettoyés très récemment et que l'employé municipal est particulièrement vigilant à tenir ces fossés propres.

↳ Démission de Madame DELPEUX

A l'issue de la réunion, Madame DELPEUX annonce qu'elle assistait à son dernier conseil municipal. Elle présentera sa démission dans la semaine. Elle regrette en effet le manque d'échange et de concertation dans l'étude des projets. Il n'y a pas suffisamment de travail collectif. Les conseillers municipaux ne sont pas suffisamment associés et impliqués dans les différents dossiers.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

En mairie, le 30 septembre 2021

Le secrétaire,
Gilles BARRAL

Le Maire,
Anne-Marie MARIE

